



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 57852

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire une nouvelle fois l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que la file d'attente au péage de Boulay sur l'autoroute A4 se prolonge souvent sur l'une des voies en service de l'autoroute. Cette situation, due à ce qu'il n'y a qu'une seule cabine de péage alors que la société d'autoroute pourrait facilement installer une seconde cabine automatique, génère des risques importants pour la circulation. Afin d'éviter qu'une telle situation ne se perpétue, elle lui demande s'il ne serait pas possible de prendre des mesures de sécurisation qui s'imposent.

Texte de la réponse

La société Sanef, concessionnaire de l'autoroute A4, a confirmé l'existence d'une forte augmentation de trafic au niveau de la gare de péage de Boulay, lors des trajets de retour « travail-domicile », ayant une incidence sur la section courante. Afin d'éviter, à court terme, les risques d'accidents lorsque la remontée de file atteint la section courante, un fourgon de sécurité de la société concessionnaire est positionné en amont pour alerter les usagers. Lorsque la remontée de file s'effectue de manière trop rapide, la société concessionnaire donne pour consigne de libérer les deux voies existantes, une voie manuelle et une voie télépéage, pour fluidifier le trafic jusqu'à ce que les équipes de sécurité interviennent. Trois pistes d'amélioration sont envisageables : 1. Modifier la voie réservée au télépéage véhicules légers en voie automatique tous paiements et toutes catégories. 2. Élargir la bretelle d'insertion pour améliorer l'accès à la voie réservée, faciliter l'accès des clients du télépéage à cette voie réservée et augmenter l'écoulement du trafic. 3. Implanter une troisième voie de perception. Ces propositions sont actuellement à l'étude et s'accompagnent d'une réflexion sur la capacité de la voirie en aval.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57852

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2009, page 8360

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6150